



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

145^e Assemblée de l'UIP

Kigali (Rwanda)
11-15 octobre 2022



145^e ASSEMBLÉE DE L'UIP
2022 | Kigali, Rwanda

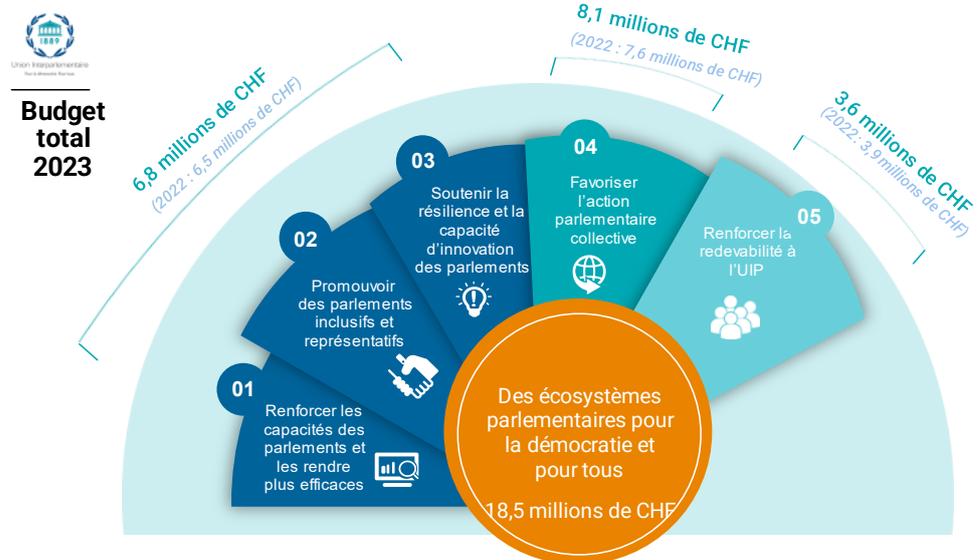
Comité exécutif
Point 14
Conseil directeur
Point 7

EX/288-2/14b)-P.1-rev
CL/210/7-P.1
12 octobre 2022

Budget consolidé 2023

Soutenir les écosystèmes parlementaires pour agir au service de tous

L'Union interparlementaire (UIP) est l'organisation mondiale des parlements. Première organisation politique multilatérale au monde fondée en 1889, elle œuvre en faveur de la coopération et du dialogue entre les nations. Elle compte aujourd'hui 178 Parlements membres et 14 organismes parlementaires régionaux. Elle œuvre pour la démocratie et aide les parlements à se renforcer, se rajeunir, se rapprocher de la parité hommes-femmes et à innover davantage. Elle défend aussi les droits de l'homme des parlementaires par le biais d'un comité de parlementaires issus de toutes les régions du monde et dévoués à cette cause.



L'UIP entend bâtir un monde dans lequel les parlements et les parlementaires œuvrent "pour la démocratie et pour tous" d'une manière inclusive, collective, tournée vers l'avenir et résiliente, tout en tenant compte de l'ensemble – en constante évolution – d'acteurs et de facteurs qui contribuent aux écosystèmes parlementaires.

Le budget consolidé 2023 traduit en termes financiers la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2022-2026 au cours de sa deuxième année. Le budget prévoit des dépenses de fonctionnement brutes de 18,5 millions de CHF pour l'ensemble de l'année, majoritairement financées par les contributions des Membres, lesquelles sont estimées à 11,2 millions de CHF pour 2023. Ces recettes ordinaires seront complétées par des contributions volontaires de divers donateurs, d'un montant attendu de 5,4 millions de CHF, soit 27 % du budget total consolidé.

	<u>Pages</u>
2. Introduction	3
1.1 Synthèse du Secrétaire général.....	3
1.2 Sous-Comité des finances.....	6
1.3 Projections à moyen terme.....	7
1.4 Vers une UIP neutre en carbone.....	8
1.5 Égalité des sexes – Analyse.....	9
2. Recettes	10
2.1 Contributions des Membres.....	10
2.2 Contributions du personnel et autres recettes.....	10
2.3 Contributions volontaires	10
3. Dépenses	12
3.1 Objectifs stratégiques	12
Objectif 1 – Renforcer les capacités des parlements et les rendre plus efficaces	12
Objectif 2 – Promouvoir des parlements inclusifs et représentatifs	15
Objectif 3 – Soutenir la résilience et la capacité d'innovation des parlements	18
Objectif 4 – Favoriser l'action parlementaire collective	20
Objectif 5 – Renforcer la redevabilité à l'UIP	23
3.2 Provisions et subventions	26
3.3 Dépenses d'équipement	27
3.4 Secrétariat	28
4. Tableau des contributions	29

2. Introduction

1.1 Synthèse du Secrétaire général

1. Dans le cadre du plan et du budget pour 2023, l'UIP mettra en œuvre la deuxième année de sa Stratégie 2022-2026. Le budget 2022 a été un budget de transition qui a permis à l'Organisation d'entrer dans la première année de sa nouvelle Stratégie. L'approche adoptée dans la Stratégie consiste à réunir cinq objectifs interconnectés destinés à consolider l'action de l'UIP et à accroître son impact. Son but ultime est de développer des écosystèmes parlementaires pour une démocratie qui fonctionne pour et au service de tous, en tenant compte de l'ensemble des acteurs qui interagissent avec les parlements et leurs membres. Les défis auxquels le monde et les parlementaires sont confrontés se sont encore aggravés au cours de l'année écoulée. Afin de progresser vers la réalisation de l'ensemble des objectifs stratégiques de l'UIP, il faudra renforcer l'intégration entre les programmes, poursuivre la numérisation des méthodes de travail de l'UIP en complément de ses réunions ordinaires en présentiel et mettre en place un cadre de suivi et d'évaluation permettant de suivre et de mesurer les résultats et l'impact.
2. En 2022, le montant total des contributions est demeuré inférieur à leur niveau de 2007. Après plusieurs années de forte baisse des contributions au cours de la dernière décennie, il importe désormais de rééquilibrer le niveau des contributions versées à l'UIP pour pouvoir faire face aux besoins futurs et à la hausse des coûts. Avec la nouvelle Stratégie de l'UIP, le champ d'action de l'Organisation s'est élargi et nécessite un engagement financier à long terme. Le Comité exécutif et son Sous-Comité des finances recommandent donc de commencer à ramener progressivement, d'ici la fin de la période couverte par l'actuelle Stratégie, le niveau de contribution à celui de 2010, en l'augmentant de 3 % par an pendant chacune des années allant de 2023 à 2026. Par la suite, l'engagement de croissance à long terme devrait se maintenir à 2 % par année à partir de 2027. En 2023, le montant total des contributions obligatoires demeurera encore bien en deçà du niveau de 2008. Le barème des contributions de l'UIP est fondé sur celui de l'Organisation des Nations Unies (ONU), avec quelques ajustements mathématiques pour tenir compte des différences de composition, et il a été automatiquement ajusté au nouveau barème de l'ONU fixé pour 2022-2024 (voir pages 29 à 32).
3. Après la transition vers la nouvelle Stratégie, l'approche de l'UIP relative aux écosystèmes parlementaires sera appliquée dans un monde qui s'est adapté à la COVID-19, mais qui se trouve confronté à des crises qui n'étaient pas prévisibles il y a quelques mois encore. La guerre en Europe, la crise énergétique et le retour à une inflation élevée dans le monde entier viennent s'ajouter à l'impact de la pandémie, de l'urgence climatique et des niveaux croissants d'inégalité. La hausse des prix de l'énergie et l'engorgement des chaînes d'approvisionnement risquent d'attiser l'inflation et de créer une crise du coût de la vie dans de nombreuses régions du monde, en touchant de manière disproportionnée les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables. L'UIP adaptera ses travaux en fonction de l'évolution des crises, en s'intéressant à la résilience et à l'inclusion accrue des groupes marginalisés. Les résultats des programmes continueront à être guidés par l'intérêt des parlements et leur mobilisation en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (notamment les Objectifs de développement durable (ODD), le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et l'Accord de Paris sur les changements climatiques, y compris les engagements ultérieurs pris lors des différentes Conférences des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), dont la dernière s'est tenue à Glasgow en novembre 2021). L'UIP continuera à soutenir les parlementaires dans la mise en œuvre de ces accords internationaux clés et dans l'identification des moyens permettant d'apporter des réponses conformes aux objectifs environnementaux et de développement durable. Les aspirations fondatrices de l'UIP pour la paix et la sécurité n'ont jamais été aussi pertinentes et seront complétées par une diplomatie parlementaire active en vue de consolider la paix. En éliminant les cloisonnements pour travailler au-delà des frontières programmatiques, la Stratégie de l'UIP contribuera à garantir la capacité de l'Organisation de répondre aux attentes et de promouvoir le dialogue politique, la coopération et l'action parlementaire. En diversifiant ses sources de financement auprès de ses différents partenaires financiers, l'UIP pourra maintenir à la fois un niveau d'activité stable et contenir les contributions de ses Membres à des niveaux bas, comparables à ceux d'il y a plus de dix ans. L'UIP analysera les résultats et l'impact de ses travaux en utilisant un cadre de suivi et d'évaluation.

4. La première Assemblée de 2023 sera organisée à Bahreïn et la seconde à Genève. Il est prévu que ces deux Assemblées statutaires se tiennent sous forme de réunions en présentiel, parallèlement aux réunions ordinaires du Conseil directeur, du Comité exécutif et des autres organes et comités statutaires. Une Conférence mondiale sur le dialogue interculturel et interconfessionnel aura lieu également en présentiel au Maroc. L'investissement dans les nouvelles technologies et les nouveaux services permettra d'organiser des séances en ligne pour d'autres événements si nécessaire. Les objectifs du programme de l'UIP sont en train d'être réalignés sur les nouveaux objectifs stratégiques en mettant davantage l'accent sur les domaines prioritaires afin de souligner l'impact du travail accompli dans le développement d'écosystèmes parlementaires. Le Secrétariat continuera de faire des économies dans toutes les divisions et tous les domaines d'activité en appliquant un contrôle plus rigoureux de l'ensemble des dépenses.
5. Le financement pour 2023 sera utilisé pour soutenir les priorités soulignées par les organes directeurs dans la Stratégie. Les objectifs d'action s'appliqueront de manière transversale aux différents programmes en vue d'obtenir un plus grand impact, notamment en ce qui concerne la démocratie, la paix et la sécurité, le développement et les changements climatiques. Les niveaux de financement alloués aux principaux domaines dans lesquels l'UIP s'investit à long terme resteront comparables à ceux de 2022. Le cœur même de l'action de l'UIP demeurera bien entendu la facilitation du dialogue politique lors des réunions en présentiel. Mais en parallèle, un service de plateforme d'événements en ligne visant à rendre la participation à distance plus efficace et inclusive sera mis en place et coordonné par un consultant externe spécialisé dans l'organisation d'événements numériques. La gestion et la maintenance de la nouvelle infrastructure de collaboration (notamment SharePoint) seront également assurées par un prestataire de services externe pour permettre à l'environnement numérique de l'UIP de rester à la pointe des technologies à venir. Une somme de 50 000 CHF a été réservée pour le renforcement des capacités de suivi et d'évaluation de l'UIP, afin de suivre les résultats obtenus et d'évaluer l'impact de la Stratégie pendant les cinq ans de sa mise en œuvre (d'autres fonds devraient être alloués à cet effet dans les prochains budgets annuels, selon les besoins).
6. Le site web de l'UIP et la présence sur les réseaux sociaux sont au cœur des activités de communication de l'Organisation. Des fonds doivent être alloués chaque année pour maintenir et actualiser le contenu du site web, afin qu'il reste dynamique et pertinent, et pour susciter un nouvel intérêt pour l'UIP par le biais des réseaux sociaux. Des fonds sont prévus à cet effet dans le budget de la communication et des projets d'investissement. L'investissement dans les travaux de développement de Parline (la base de données centralisée de l'UIP sur les parlements nationaux) sera affecté en 2023 pour qu'elle demeure la principale source de données parlementaires mondiales.
7. Les travaux sur les questions de genre et les droits de l'homme seront intégrés et occuperont une place accrue dans la Stratégie de l'UIP pour 2022-2026. Afin d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité de l'Organisation, la politique d'intégration de la dimension de genre continuera d'être appliquée à tous les aspects du travail de l'UIP, de manière à garantir la présence d'une perspective de genre dans l'ensemble des activités. L'UIP applique également une approche fondée sur les droits dans l'ensemble de ses travaux et assure la cohésion entre cette approche et l'intégration de la dimension de genre.
8. En 2023, les contributions volontaires au financement des programmes de l'UIP devraient augmenter légèrement par rapport à 2022. Les financements existants provenant de partenaires de longue date, notamment l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI) et l'Assemblée populaire nationale de la République populaire de Chine, ont récemment été complétés par de nouveaux accords avec des parlements et des organismes donateurs de l'Union européenne, du Canada, des Émirats arabes unis, de l'Irlande et du Qatar, entre autres. L'importante subvention pluriannuelle de l'ASDI a été renouvelée dans le cadre d'un nouvel accord triennal qui a débuté en avril 2022 et s'achèvera à la fin de 2024, ce qui représente le plus important accord de subvention externe de l'UIP. Dans le cadre du partenariat renouvelé avec l'UIP, l'ASDI soutiendra la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie de l'UIP en ce qui concerne les objectifs qui visent à bâtir des parlements efficaces, résilients, représentatifs et innovants. Les liens programmatiques entre l'UIP et l'ONU restent forts dans des domaines tels que la santé, le genre et la consolidation de la paix, tout comme dans le partenariat UIP-ONU visant à aider les parlements à contribuer efficacement à la lutte mondiale contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

9. D'autres projets de partenariat sont en cours de discussion, mais l'issue de ces pourparlers ne sera pas connue au moment de l'approbation du budget 2023. En préparant ce budget, nous n'avons inclus que les ressources qui sont déjà quantifiables et engagées ou pour lesquelles il y a une forte probabilité qu'elles se concrétisent. En tout état de cause, aucun fonds ne sera dépensé ou engagé avant que les dons ne soient officiellement approuvés par un accord signé. Les contributions volontaires devraient représenter environ un quart du budget consolidé total pour 2023, la plus grande partie du financement de l'UIP continuant de provenir des contributions de ses Membres afin de préserver l'indépendance de l'Organisation. Si l'UIP parvient à mobiliser des fonds supplémentaires pour un plus grand nombre d'activités, le Secrétariat sera bien entendu réactif pour en informer le Sous-Comité des finances et le Comité exécutif en vue de déployer les ressources supplémentaires.
10. Le solde du Fonds de roulement était de 11,4 millions de CHF au début de 2022, dont 9 millions de CHF représentaient des fonds disponibles/liquides et le solde représentait des ajustements comptables effectués selon les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), qui ne peuvent être convertis en espèces. Pour la première fois, la partie liquide du Fonds de roulement s'élève au niveau cible fixé par le Comité exécutif en 2006.
11. En 2012, la mise en conformité avec les normes IPSAS a augmenté la valeur de l'actif du bâtiment du Siège, ce qui a entraîné une augmentation directe du Fonds de roulement. En 2013, l'application d'une norme IPSAS a obligé à amortir le prêt à long terme de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) auprès de la Confédération suisse et a encore augmenté la valeur du Fonds de roulement. Ces augmentations de valeur ont pour effet d'augmenter les charges d'amortissement, qui doivent être couvertes par le budget annuel. Le Conseil directeur a toujours choisi de couvrir ces écritures comptables par des réserves afin d'éviter de réduire les activités inscrites au budget de l'UIP. Comme il en a été décidé pour les budgets 2014 à 2022, le Conseil directeur est invité à autoriser l'utilisation du Fonds de roulement en 2023 et au-delà pour couvrir les charges d'amortissement annuelles supplémentaires relatives au bâtiment (60 000 CHF en 2023), le prêt FIPOI (60 000 CHF) et le capital immobilisé dans la réalisation du site web (110 000 CHF).
12. À la suite des discussions du Comité exécutif et de son Sous-Comité des finances lors de leurs récentes sessions, il est proposé d'équilibrer le budget 2023 en prélevant jusqu'à 382 400 CHF sur les liquidités du Fonds de roulement, en soutenant les investissements dans la transformation numérique de l'UIP et le cadre de suivi et d'évaluation. Ce montant sera partiellement compensé par les économies attendues pour l'année 2022 et, comme les années précédentes, cette compensation ne sera appliquée que si elle est nécessaire à la fin de l'exercice budgétaire 2023.
13. Si les contributions obligatoires des Membres devraient rester stables, des efforts soutenus seront déployés pour gérer le budget ordinaire 2023 et le budget volontaire, en réduisant au minimum les frais de fonctionnement tout en incluant les dépenses supplémentaires à engager afin de mener à bien le programme de travail et d'apporter le soutien nécessaire aux grandes priorités. Sur la base des enseignements tirés pendant la pandémie, les services d'interprétation font l'objet d'un nouvel appel d'offres afin d'obtenir un rapport qualité-prix optimal et de réaliser ainsi des économies qui permettront de compenser d'autres frais de réunion. La recherche de revenus volontaires réguliers et d'opportunités de partenariat appropriées nécessite des efforts de gestion continus ainsi qu'une évaluation minutieuse des risques potentiels quant à l'indépendance de l'UIP et sa capacité à atteindre les objectifs stratégiques définis par ses Membres. En parallèle, le Secrétariat poursuivra ses efforts visant à attirer de nouveaux Membres.
14. L'écosystème parlementaire dans son ensemble continuera à ressentir l'impact de la pandémie de COVID-19, des changements climatiques, des conflits et d'autres sources d'instabilité mondiale. En dépit de ces difficultés, les Parlements membres ont maintenu leur ferme engagement à financer le budget ordinaire de l'UIP en s'acquittant de leurs contributions statutaires de façon régulière. En 2023, l'UIP devra faire preuve de dynamisme, d'imagination et de souplesse pour aider les Parlements membres à mettre en œuvre la Stratégie, répondre aux nouvelles demandes et veiller à ce que le dialogue et la coopération interparlementaires

puissent se poursuivre, tant en présentiel qu'en ligne. Alors que l'UIP cherche à bâtir des écosystèmes parlementaires résilients, elle doit démontrer sa propre capacité à être résiliente. L'UIP continuera à se positionner comme une organisation qui fait siennes les valeurs inhérentes à la démocratie et au multilatéralisme, notamment l'ouverture, la transparence, l'accessibilité et la redevabilité. Elle poursuivra ses efforts pour s'assurer que ces valeurs concourent au bien-être des citoyens que les parlements représentent.

1.2 Sous-Comité des finances

15. Comme à l'accoutumée, le Sous-Comité des finances du Comité exécutif a été associé à l'établissement du budget pendant toute la durée de l'opération, en conseillant le Secrétaire général, en formulant des recommandations et en effectuant des contrôles. Au cours de plusieurs réunions en ligne, le Sous-Comité a défini le budget ordinaire dans ses grandes lignes sur la base des piliers définis dans la Stratégie, et a aussi fourni des conseils sur les éléments spécifiques à privilégier et sur la recherche continue de possibilités pour réduire les coûts. Ses conseils et orientations ont permis d'assurer un examen minutieux et un contrôle qualité avant l'examen ultérieur par le Comité exécutif et le Conseil directeur. Le Sous-Comité des finances a souligné que le budget 2023 renforcera la capacité de l'UIP à produire des résultats pendant la période de la Stratégie tout en gérant les risques institutionnels et envoie un signal clair pour encourager davantage de Parlements membres à intensifier leur engagement en faveur du multilatéralisme, de la démocratie et des droits de l'homme de manière efficace, moderne et flexible. L'UIP est l'organisation internationale du parlementarisme, fondée sur des Parlements membres actifs et forts, et ce budget est l'outil qui permet de mettre en œuvre la Stratégie de l'Organisation au cours des prochaines années. Le Secrétaire général remercie le Sous-Comité des finances pour son solide leadership dans la préparation de ce budget. Il se réjouit de son soutien continu, alors que nous mettons collectivement en œuvre le budget dans le contexte de la Stratégie approuvée par les Membres.

Prévisions par objectif stratégique, suivant l'origine des fonds (CHF)

	Budget 2022	Budget 2023		
		Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Contributions des Membres	10 920 800	11 248 400		11 248 400
Fonds de roulement (IPSAS)	230 000	230 000		230 000
Fonds de roulement (liquidités)	392 000	382 400		382 400
Contributions du personnel	1 089 400	1 158 500		1 158 500
Intérêts	100 000	100 000		100 000
Rémunération de services administratifs	0	399 000	(399 000)	0
Autres recettes	16 000	16 000		16 000
Contributions volontaires	5 257 700		5 386 800	5 386 800
TOTAL DES RECETTES	18 005 900	13 534 300	4 987 800	18 522 100
1. Renforcer les capacités des parlements et les rendre plus efficaces	4 889 800	2 119 400	2 687 500	4 806 900
2. Promouvoir des parlements inclusifs et représentatifs	993 100	595 200	520 900	1 116 100
3. Soutenir la résilience et la capacité d'innovation des parlements	886 700	345 200	699 700	1 044 900
4. Favoriser l'action parlementaire collective	7 724 800	6 788 500	1 421 200	8 209 700
5. Renforcer la redevabilité à l'UIP	3 793 400	3 578 400	57 500	3 635 900
Autres charges	107 600	107 600		107 600
Suppressions	(389 500)		(389 500)	(389 500)
TOTAL DES DÉPENSES	18 005 900	13 534 300	4 987 800	18 522 100

1.3 Projections à moyen terme

16. À l'échelle mondiale, les risques qui pèsent sur les perspectives économiques s'accroissent en raison des dommages causés par la pandémie de COVID-19 et la guerre en cours en Ukraine, avec pour conséquence une hausse des prix des produits de base, une aggravation des ruptures d'approvisionnement et un accroissement de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté. En outre, les confinements mis en place en République populaire de Chine ont provoqué un ralentissement de l'économie de ce pays et des perturbations de la chaîne d'approvisionnement. Le risque de stagflation peut avoir des conséquences néfastes tant pour les pays à faible revenu que pour ceux à revenu intermédiaire. La croissance mondiale devrait chuter de 5,9 % en 2021 à 2,9 % en 2022 et se maintenir à un faible niveau de 3 % en 2023. Dans ce contexte, les prix élevés des produits de base et la poursuite du resserrement des politiques monétaires devraient se maintenir.
17. Les prévisions pour la plupart des économies ont été revues à la baisse pour l'année à venir. D'après les données de la Banque mondiale, les conséquences de la guerre viennent s'ajouter aux importantes pertes de production cumulées depuis le début de la pandémie, en particulier dans les pays émergents et en développement importateurs de produits de base. Aux États-Unis, la croissance devrait encore ralentir pour atteindre une moyenne de 2,2 % en 2023-2024, car la réduction continue du soutien budgétaire et le resserrement de la politique monétaire pèsent encore sur l'activité. Dans la région Asie orientale et Pacifique, la croissance devrait ralentir en 2022 avant de remonter à 5,2 % en 2023. Les événements en Ukraine ont provoqué une crise humanitaire, freiné la croissance économique en Europe et en Asie centrale et au-delà et ont aussi accru l'instabilité géopolitique dans le monde. En Europe, l'économie de la région devrait reculer en 2022 avant de croître de 1,5 % en 2023. En Afrique subsaharienne, le ralentissement de la croissance pourrait également amplifier les pertes de revenus par habitant induites par la pandémie. D'après les prévisions, l'Afrique subsaharienne devrait être la seule région des pays émergents et en développement où les revenus par habitant ne retrouveront pas leurs niveaux de 2019, même en 2023. À l'inverse, de nombreux pays exportateurs de pétrole ont vu leur économie progresser en raison de la hausse des recettes pétrolières et de l'atténuation générale des effets néfastes de la pandémie dans les pays à forte couverture vaccinale.

18. Le PIB de la Suisse devrait croître de 2,5 % en 2022 et de 1,3 % en 2023. Le ralentissement de la demande freinera la croissance des exportations et de l'investissement. La consommation sera soutenue par l'amélioration continue de la situation du marché du travail et une baisse du taux élevé d'épargne. La hausse des prix de l'énergie et des biens affectés par les goulets d'étranglement au niveau de l'offre ralentira la croissance et devrait porter l'inflation globale au-dessus de la fourchette cible retenue par la Banque nationale suisse (BNS) en s'établissant à 2,5 % en 2022. L'une des conséquences positives de cette évolution sera la fin des taux d'intérêt négatifs de la BNS, ce qui amènera les banques commerciales suisses à reprendre des pratiques normales après sept ans. Le Conseil fédéral prévoit d'élargir sa gamme d'outils afin de renforcer la stabilité du secteur financier.
19. Jusqu'en 2011, les contributions statutaires des Membres de l'UIP augmentaient en moyenne de 3 % par an pour couvrir les hausses dues à l'inflation ainsi que les besoins en maintenance et en réserves. Depuis lors, l'UIP a enregistré plusieurs réductions substantielles de ses contributions et a été soumise à des restrictions budgétaires. Entre 2011 et 2016, l'UIP a réduit les contributions annuelles de ses Membres de plus de 17 %, d'où des économies cumulées de 7,5 millions de CHF pour les Membres de l'UIP et un retour aux niveaux de contribution des années 1990. En 2023, le montant total des contributions des Membres sera réhaussé de 3 % pour commencer à rééquilibrer la situation. En 2023, le montant total des contributions statutaires demeurera nettement en deçà du niveau de 2008. Si des recettes supplémentaires sont collectées, les services et programmes des objectifs stratégiques y afférents seront étendus. Par ailleurs, des projections prudentes ont continué d'être adoptées en ce qui concerne les recettes provenant des intérêts et des placements en 2023.

1.4 Vers une UIP neutre en carbone

20. L'UIP est engagée de longue date dans les efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques. La Stratégie 2022-2026 porte cet engagement à un nouveau palier en intensifiant les activités liées aux changements climatiques et en instaurant un objectif de neutralité carbone pour l'Organisation à l'horizon 2030. Un plan visant à atteindre cet objectif sera élaboré et les premières mesures y relatives seront prises en conséquence en 2023. Le Secrétariat calculera ses émissions de carbone afin de pouvoir suivre les progrès réalisés et identifier les domaines d'action prioritaires. Les déplacements ont certes diminué pendant la pandémie, mais les voyages officiels demeureront nécessaires pour permettre à l'UIP de mener à bien ses activités. Les émissions découlant de ces déplacements devront être calculées et compensées dans leur intégralité.
21. Cette nouvelle initiative s'ajoutera aux efforts actuellement déployés par l'UIP en vue de réduire ses émissions. L'électricité qu'elle consomme provient uniquement de sources hydro-électriques, selon l'offre du fournisseur local d'électricité. Comme le Siège a un système de chauffage et des contrôles des plus perfectionnés, les possibilités de réduire encore la consommation d'énergie sont limitées. Cependant, l'UIP continue de s'efforcer de s'approvisionner en matériel et en fournitures fabriqués dans le respect de l'environnement, règle systématiquement ses imprimantes et photocopieuses pour produire des impressions recto-verso, recycle le papier, les cartons, le verre, le fer et l'aluminium et, par son initiative PaperSmart, limite la quantité de documents imprimés. L'Organisation a obtenu un certificat de respect de l'environnement de la part de PET-Recycling Schweiz attestant qu'elle recycle l'ensemble de ses déchets en PET plastique, épargnant ainsi à l'environnement les conséquences d'émissions de gaz à effets de serre et de la consommation de carburant.
22. Une provision de 29 600 CHF est comprise dans le présent budget pour compenser les émissions de carbone des activités ordinaires en 2023. Cette provision compense les émissions de carbone de l'UIP en finançant des activités visant à réduire l'effet des changements climatiques.
23. Il est demandé au Conseil directeur de prélever sur la réserve prévue pour compenser les émissions d'équivalent CO₂ les fonds nécessaires en 2023 au financement de toutes les activités déployées par l'UIP en rapport avec les changements climatiques, et de compléter ainsi les fonds qu'elle devrait recevoir de donateurs volontaires pour ces activités. Actuellement,

les fonds provisionnés et accumulés lors des années précédentes sont entièrement dépensés tous les ans au titre de la participation parlementaire à l'atténuation des effets des changements climatiques et sont reconstitués chaque année au moyen de la provision susmentionnée.

24. Le renforcement de l'action dans le domaine des changements climatiques alimentera les activités de l'UIP dans tous les domaines et contribuera, en 2023, à la réalisation des objectifs stratégiques, notamment les objectifs stratégiques 1, 3 et 4. Grâce aux fonds extrabudgétaires, l'UIP pourra renforcer son action visant à accroître les connaissances des parlements et leurs capacités afin qu'ils puissent intervenir plus vigoureusement en matière de changements climatiques par le biais de la législation, de la représentation et du contrôle, et promouvoir la mise en œuvre de l'Accord de Paris. L'UIP soutiendra également les parlements dans leurs efforts visant à réduire leur propre empreinte carbone. L'UIP continuera aussi d'aider les parlementaires à veiller à ce que les plans de relance faisant suite à la COVID-19 contribuent aux objectifs environnementaux de niveau national et international en matière d'action climatique et de développement durable. De surcroît, en donnant la priorité aux fonctions de représentation et de communication des parlementaires, l'UIP continuera à offrir des espaces de dialogue entre les parlementaires et les citoyens, ainsi qu'entre les parlementaires et les principales parties prenantes, dans les enceintes internationales, notamment les négociations annuelles de la CCNUCC.

1.5 Égalité des sexes – Analyse

25. La nouvelle Stratégie accorde la priorité, sur le long terme, aux activités de l'UIP relatives à l'égalité hommes-femmes et à leur visibilité, notamment aux travaux visant à encourager et à soutenir la participation des femmes à la vie politique, à protéger et promouvoir les droits des femmes en général et à renforcer leur autonomisation. Ces activités sont inscrites et font l'objet de rapports au titre des objectifs 1, 2, 4 et 5 de la Stratégie de l'UIP.
26. Les contributions volontaires allouées aux activités en rapport avec le partenariat/l'égalité hommes/femmes proviennent de dons fournis par Affaires mondiales Canada, l'ASDI, les Émirats arabes unis, Irish Aid et le Qatar. Ces fonds supplémentaires seront affectés en 2023 au fur et à mesure de leur obtention.
27. Les prévisions cumulées au titre du budget ordinaire et des contributions volontaires pour les activités relatives à l'égalité des sexes représentent 7 % du total du budget consolidé.

2. Recettes

2.1 Contributions des Membres

28. La majeure partie des recettes de l'UIP provient des contributions de ses Membres. En 2023, le montant total des contributions des Membres augmentera de 3 %. Jusqu'en 2011, celles-ci augmentaient en moyenne de 3 % par an pour couvrir les hausses dues à l'inflation ainsi que les besoins en maintenance et en réserves. Depuis, les contributions des Membres ont été fortement réduites à plusieurs reprises en raison des restrictions budgétaires internes que connaissent nombre d'entre eux. Le total des contributions a été réduit de plus de 2 millions de CHF par an, alors que le nombre des Membres de l'UIP ne cessait d'augmenter, passant de 150 à 178 de 2006 à 2022, ce qui a aussi allégé la charge financière des Membres existants. En termes réels, les recettes ordinaires de l'UIP ont été ramenées à leur niveau du tournant du millénaire. En 2023, le montant total des contributions restera bien en deçà du niveau atteint en 2008.

ANNÉE	CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT* (CHF)*	ÉVOLUTION PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE
2007	CHF 11 060 266	4,9 %
2008	CHF 11 354 900	2,7 %
2009	CHF 11 756 000	3,5 %
2010	CHF 12 046 100	2,5 %
2011	CHF 12 202 390	1,3 %
2012	CHF 10 939 900	-10,0 %
2013	CHF 10 950 800	0 %
2014	CHF 10 952 900	0 %
2015	CHF 10 601 676	-3,2 %
2016	CHF 10 056 000	-5,1 %
2017	CHF 10 238 600	1,5 %
2018	CHF 10 443 400	2,0 %
2019	CHF 10 515 200	0 %
2020	CHF 10 959 200	4,1 %
2021	CHF 10 920 800	0 %
2022	CHF 10 920 800	0 %
2023	CHF 11 248 400	3 %

*** Le nombre des Membres de l'UIP est passé de 150 à 178 entre 2006 et 2022**

29. En 2011, le Conseil directeur a décidé de revoir automatiquement le barème des contributions de l'UIP chaque fois que celui des Nations Unies serait modifié. Le barème de l'UIP présenté en même temps que le présent budget reflète le dernier barème de l'ONU pour 2022-2024.

2.2 Contributions du personnel et autres recettes

30. En qualité de fonctionnaires internationaux, les membres du personnel de l'UIP reversent à l'Organisation une contribution, ou impôt sur le revenu. Le taux de contribution est établi par la Commission de la fonction publique internationale. En 2023, ce système d'imposition interne générera 1 158 500 CHF de recettes brutes au bénéfice de tous les Parlements membres. Afin d'éviter une double imposition, l'UIP est tenue de rembourser à certains employés résidents en France et aux citoyens du Canada la part de leur contribution correspondant à l'impôt national sur le revenu qu'ils ont dû payer.

31. Les recettes supplémentaires provenant de la rémunération de services d'observation, de la location de salles, de la vente de souvenirs, et d'autres sources annexes devraient s'élever à 16 000 CHF en 2023. Les recettes au titre des intérêts et des placements sont estimées à 100 000 CHF, bien qu'il soit difficile de faire des prévisions dans le contexte actuel d'incertitude financière.

2.3 Contributions volontaires

32. La mobilisation des ressources devrait rapporter des contributions volontaires à hauteur de 27 % du budget consolidé 2023 (5,4 millions de CHF). L'UIP a obtenu le renouvellement du financement pluriannuel de l'ASDI pour la période 2022-2024, d'un montant de 40 millions de SEK (3,7 millions de CHF). L'accord de financement avec l'ASDI pour la période 2022-2024 confirme l'engagement de la Suède à octroyer, sur le long terme, des subventions pour soutenir le travail de l'UIP, en particulier dans les domaines de la démocratie et du développement. Au cours de l'année calendaire 2023, la subvention apportera 15 millions de SEK (1,5 million de CHF) pour le soutien de l'ensemble du programme. Le financement pluriannuel de 2 millions de CAD (1,5 million de CHF) versé par le Ministère canadien des affaires étrangères, du commerce et du développement se poursuit jusqu'en 2024 pour soutenir le Programme du partenariat entre hommes et femmes. Plusieurs parlements ont versé de généreuses contributions pour soutenir le programme conjoint sur la lutte contre le terrorisme et

l'extrémisme violent mis en œuvre en coopération avec l'ONU. D'autres parlements ont aussi apporté leur soutien par le passé, notamment ceux de la Chine (1 million d'USD/1 million de CHF), du Bangladesh (200 000 USD/186 000 CHF) et du Bénin (15 000 EUR/15 000 CHF). La subvention octroyée récemment par le Conseil national de la Fédération des Émirats arabes unis s'élève à 494 000 CHF, répartis entre le Programme sur la lutte contre le terrorisme (83 %) et le Programme du partenariat entre hommes et femmes (17 %).

33. La mise en œuvre des ODD est soutenue par la dernière subvention accordée par le Gouvernement chinois, d'un montant de 1,5 million d'USD (1,4 million de CHF) sur cinq ans. Ce don permettra à l'UIP de soutenir le renforcement des capacités des parlements des pays en développement et de contribuer à la mise en œuvre des ODD. En 2021, le Conseil de la Choura du Qatar a accordé une subvention de 2 millions de CHF qui sera reconduite en 2023 pour soutenir toute une série d'activités en lien avec plusieurs objectifs stratégiques de l'UIP. L'Organisation continue de rechercher de nouveaux donateurs potentiels et plusieurs des actuels donateurs devraient renouveler leur subvention lorsque celle-ci arrivera à son terme. Comme toujours, le Comité exécutif sera tenu informé des nouvelles ressources mobilisées après l'approbation du budget 2023.
34. En 2023, l'UIP continuera de collaborer avec la famille des Nations Unies, notamment avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur divers programmes de pays, dont un accord pluriannuel pour la République démocratique populaire lao. L'UIP et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont signé un protocole d'accord global qui sert de cadre de coopération et de collaboration accrue au cours de la période 2018-2023. Les deux Organisations préparent actuellement un plan de travail et l'OMS a déjà débloqué une subvention de 330 000 USD (320 000 CHF) pour couvrir la mise en œuvre des activités. Le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), parrainé par l'OMS, a octroyé à l'UIP une nouvelle subvention de 82 000 CHF pour financer les activités destinées à promouvoir la santé des femmes, des adolescents et des enfants.
35. Des efforts sont en cours pour collecter des fonds auprès d'un plus grand nombre de partenaires, notamment la Fondation Julie Ann Wrigley. Cette dernière assure déjà le financement de plusieurs activités de l'UIP dans le domaine de l'égalité des sexes.

3. Dépenses

3.1 Objectifs stratégiques

Objectif 1 – Renforcer les capacités des parlements et les rendre plus efficaces

Principe

Il est essentiel pour la démocratie que les parlements et les parlementaires puissent exercer efficacement leur mandat, servir les citoyens, représenter et défendre les droits et les intérêts des citoyens dans toute leur diversité, prendre des décisions fondées sur des données probantes et contrôler l'action de l'exécutif.

Aperçu des activités pour 2023

Faire en sorte que les parlementaires puissent exercer leur mandat en toute liberté

L'UIP intensifiera ses efforts pour garantir que les parlementaires puissent exercer leur mandat librement et en toute sécurité face aux menaces et défis croissants auxquels ils sont confrontés. Le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP gèrera sa charge de travail croissante en se réunissant régulièrement, en effectuant des missions sur place, en organisant des auditions avec les victimes, les autorités et des experts, en envoyant des observateurs à des procès et en assurant, de concert avec les Membres de l'UIP et d'autres parties prenantes, un suivi afin de s'assurer que les décisions prises sont suivies d'effet.

L'UIP va présenter une nouvelle étude sur la violence faite aux femmes parlementaires et les moyens d'y remédier. Cette étude viendra compléter les trois études publiées depuis 2016 sur cette question. Par ailleurs, l'UIP mènera un projet de recherche sur les actes d'intimidation publique à l'encontre des parlementaires, afin de mieux comprendre ce phénomène, de repérer les lacunes et de formuler des solutions efficaces. L'UIP soutiendra également les efforts des parlements nationaux pour relever les défis liés à l'exercice de la liberté d'expression, qui est une condition *sine qua non* de la démocratie.

Renforcer les capacités institutionnelles

L'UIP intensifiera son soutien aux parlements pour permettre à ces derniers de mieux servir les citoyens en renforçant leur efficacité, leur représentativité, leur transparence, leur redevabilité et leur accessibilité, qui sont autant d'éléments clés pour la réalisation de l'ODD 16 et l'instauration de parlements démocratiques.

S'appuyant sur la nouvelle série d'indicateurs pour des parlements démocratiques, qui ont été finalisés en 2022, ainsi que sur les outils d'auto-évaluation déjà existants, l'UIP aidera les parlements à utiliser ces cadres en vue d'améliorer le fonctionnement de l'institution et de permettre aux parlements de s'acquitter efficacement de leur mandat. L'UIP fournira à plusieurs parlements un soutien adapté en matière de renforcement des capacités au profit de l'institution, des parlementaires et du personnel parlementaire. Dans les pays en transition, l'UIP accordera une attention particulière au dialogue, à la participation des citoyens et à la sensibilisation de ces derniers.

L'UIP complètera le renforcement des capacités institutionnelles en apportant aux parlements une aide ciblée dans des domaines d'action prioritaires, notamment les droits de l'homme, l'égalité des sexes, la violence à l'égard des femmes et des filles et les aspects discriminatoires de la législation, l'autonomisation des jeunes, l'adaptation et la riposte aux changements climatiques, la couverture sanitaire universelle, la sécurité humaine, le développement durable et la lutte contre le terrorisme.

Aider les parlements à contribuer aux activités relatives aux priorités stratégiques nationales et mondiales

L'UIP aidera les parlements à assurer le suivi des recommandations issues des processus d'examen des Nations Unies, tels que l'Examen périodique universel (EPU) visant à évaluer la situation des droits de l'homme, les processus des organes conventionnels de l'ONU (Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Comité des droits de l'enfant, etc.), l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le Forum politique de haut niveau pour le développement durable. La collaboration avec le mouvement SUN continuera à renforcer les normes de nutrition en améliorant la législation et en mobilisant plus efficacement les parlements.

La question des changements climatiques sera un thème transversal de l'ensemble des travaux de l'UIP. Seront par exemple abordés des sujets tels que le lien entre les changements climatiques et les droits de l'homme, les aspects des changements climatiques liés au genre et aux jeunes, ainsi que les liens avec les migrations et les déplacements, la paix et la sécurité humaine.

L'UIP continuera à appliquer dans ses activités les Principes communs en matière d'assistance aux parlements, en veillant à ce que l'aide fournie soit pilotée par le parlement et adaptée aux besoins et objectifs du pays. Avant le dixième anniversaire des Principes communs en 2024, l'UIP présentera un bilan des bonnes pratiques concernant la mise en œuvre des Principes communs et leurs effets positifs.

Actions clés

Faire en sorte que les parlementaires puissent exercer leur mandat en toute liberté

- Offrir une assistance aux parlementaires en danger par l'intermédiaire de la procédure de traitement et de suivi des plaintes du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP
- Réaliser des études et des collectes de données sur les actes d'intimidation publique à l'encontre des parlementaires
- Effectuer des travaux de recherche sur le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes au parlement
- Renforcer les capacités en vue de garantir la liberté d'expression
- Sensibiliser les parlementaires en danger par le biais de campagnes de communication

Renforcer les capacités institutionnelles

- Réaliser des études et des collectes de données sur les parlements et effectuer des travaux en lien avec les domaines d'action prioritaires de l'UIP
- Publier des indicateurs pour des parlements démocratiques ainsi que des normes et des directives sur le renforcement des capacités et des pratiques parlementaires
- Offrir une assistance aux parlements dans le cadre de leurs auto-évaluations et des évaluations de leurs besoins en ce qui concerne le renforcement de leurs capacités institutionnelles et certains domaines d'action prioritaires de l'UIP
- Renforcer les capacités des parlementaires et du personnel parlementaire, notamment des femmes et des jeunes parlementaires, en lien avec les fonctions essentielles du parlement, en particulier la rédaction, le contrôle et l'examen des textes de loi, les services de recherche, les règles et procédures internes, l'élaboration du budget, la participation des citoyens aux travaux du parlement, l'élaboration des lois et le contrôle, notamment en lien avec les domaines d'action prioritaires de l'UIP
- Soutenir la transformation numérique des parlements
- Proposer des services de conseil, notamment sur le fonctionnement des parlements, la législation, les règles et procédures internes et la réconciliation nationale

Soutenir les actions stratégiques prioritaires aux niveaux national et mondial

- Renforcer les capacités des parlementaires – notamment des femmes et des jeunes parlementaires – et du personnel parlementaire dans des domaines thématiques clés tels que la liberté d'expression, la prévention des actes d'intimidation publique à l'encontre des parlementaires, les ODD, l'égalité des sexes dans la loi, la violence à l'égard des femmes, la santé, les changements climatiques, un après-COVID-19 respectueux de l'environnement, le désarmement, les armes de destruction massive, le contrôle et la gouvernance du secteur de la sécurité, les dépenses militaires, les instruments juridiques de lutte contre le terrorisme, la science et la technologie, le commerce et la croissance économique, en basant le renforcement des capacités sur les Principes communs en matière d'assistance aux parlements
- Collecter des données et recenser les bonnes pratiques concernant l'égalité des sexes, la participation des jeunes, les changements climatiques, la sécurité commune et humaine, les législations efficaces pour lutter contre le terrorisme, la prévention de l'extrémisme violent, les ODD, la santé et la mise en œuvre des recommandations de l'UIP sur les cas de violation des droits de l'homme

- Élaborer un rapport sur la lutte contre le terrorisme et une carte interactive sur la législation en matière de lutte contre le terrorisme
- Renforcer les capacités en vue de la mise en œuvre des recommandations des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme et d'autres processus et accords juridiquement contraignants de l'ONU
- Promouvoir dans la communication de l'UIP les bonnes pratiques qui peuvent être reproduites dans d'autres parlements

Prévisions par type de dépenses (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
2023	2 119 400	2 687 500	4 806 900
• Salaires	1 636 700	552 900	2 189 600
• Services	251 500	1 718 700	1 970 200
• Voyages	175 500	282 800	458 300
• Matériel	55 700	133 100	188 800

Objectif 2 – Promouvoir des parlements inclusifs et représentatifs

Principe

L'un des éléments clés de parlements forts est la mesure dans laquelle leurs membres parviennent à représenter et à exprimer les préoccupations de la société dans son ensemble, en accordant une attention particulière aux groupes moins représentés, et aussi la mesure dans laquelle les pratiques parlementaires inclusives permettent d'établir des voies d'accès et d'influence pour l'ensemble des citoyens.

Aperçu des activités pour 2023

Renforcer la représentation et la participation des femmes et des jeunes

La participation des femmes, et plus récemment des jeunes, aux travaux du parlement est au cœur des activités menées par l'UIP ces dernières décennies. L'Organisation renforcera ses activités de recherche et de collecte de données sur la représentation des femmes et des jeunes dans les parlements : elle suivra les évolutions et les nouvelles tendances, recensera les bonnes pratiques et tirera des enseignements des différentes expériences des parlements.

Elle approfondira également ses recherches sur les processus, les mécanismes et les stratégies mis en œuvre au sein des parlements pour renforcer la participation des femmes et des jeunes au processus décisionnel et garantir que l'institution du parlement prenne en considération les perspectives et les intérêts des femmes et des jeunes. Sur la base des résultats de ses travaux de recherche et de collecte de données, l'UIP élaborera davantage d'outils de communication, comme des infographies et des vidéos, pour sensibiliser aux questions de l'égalité des sexes et de la représentation des jeunes au parlement et forger une volonté politique à cet égard.

L'UIP soutiendra les efforts déployés par les pays en vue d'accroître la représentation des femmes et des jeunes au parlement. Elle fournira par exemple un soutien et une expertise techniques sur les mesures et initiatives pratiques qui facilitent l'accès des femmes et des jeunes au parlement. Elle s'attachera en particulier à épauler les parlements qui comptent moins de 10 % de femmes dans leurs rangs.

L'UIP lancera la phase 2 de la campagne intitulée *Oui à plus de jeunes au parlement !* afin de traduire les engagements en mesures concrètes destinées à accroître le nombre de jeunes parlementaires et à soutenir ces derniers dans leur carrière politique.

Établir des processus parlementaires inclusifs

L'UIP tirera parti des initiatives menées en 2022 à l'occasion du dixième anniversaire de la publication du *Plan d'action pour des parlements sensibles au genre*, notamment des résultats de la 145^e Assemblée de l'UIP à Kigali, pour faire des parlements des institutions sensibles au genre qui œuvrent pour l'égalité des sexes.

L'UIP aidera également les parlements à favoriser la participation des femmes et des jeunes aux travaux parlementaires et à renforcer leur capacité à prendre en compte les questions liées aux femmes et aux jeunes dans ces travaux. Elle les aidera à mener des auto-évaluations de leur sensibilité au genre et soutiendra en particulier les forums de femmes parlementaires et de jeunes parlementaires et les initiatives visant à lutter contre le sexisme, le harcèlement et la violence envers les femmes au parlement.

La participation des citoyens aux travaux du parlement sera une priorité en 2023. Sur la base des conclusions du *Rapport parlementaire mondial 2022*, l'UIP intensifiera ses efforts pour diffuser les recommandations, les enseignements tirés et les bonnes pratiques, tout en créant un réseau de fonctionnaires parlementaires qui travaillent sur la participation des citoyens. L'UIP se concentrera sur la participation des citoyens aux travaux relatifs aux domaines d'action prioritaires, en particulier les changements climatiques.

Mettre à profit les progrès accomplis en faveur des femmes et des jeunes pour assurer l'inclusion des populations sous-représentées et vulnérables

L'UIP s'efforcera d'appliquer à d'autres populations marginalisées et vulnérables les enseignements tirés de ses activités relatives à la représentation et à l'inclusion des femmes et des jeunes, et étudiera les moyens permettant d'atteindre cet objectif. L'UIP consultera les Parlements membres ainsi que des experts en vue d'élaborer une stratégie permettant de mesurer et de déterminer la participation des groupes sous-représentés au parlement, et de trouver des solutions permettant d'accroître l'inclusion et l'influence de ces populations. Dans ces travaux, l'UIP examinera en particulier l'impact de l'action parlementaire sur les groupes vulnérables dans les domaines du développement durable, de la santé et des changements climatiques.

Action clés

Accroître la représentation des jeunes et des femmes

- Réaliser des études et collecter des données sur les femmes et les jeunes au parlement, et élaborer des outils de sensibilisation (infographies et autres outils de communication)
- Contribuer aux efforts des parlements pour accroître l'accès des femmes à leurs travaux, en prêtant une attention particulière aux parlements qui comptent moins de 10 % de femmes parmi leurs membres
- Déployer la phase 2 de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* afin de soutenir les mesures prises par les parlements en vue d'accroître la participation des jeunes et d'autonomiser les jeunes parlementaires

Autonomiser les femmes et les jeunes parlementaires

- Proposer aux femmes et aux jeunes parlementaires des formations au leadership et des stages de renforcement des capacités, y compris en ligne

Établir des processus inclusifs au sein des parlements

- Contribuer à la réalisation, par les parlements, d'une auto-évaluation de leur sensibilité au genre et suivi de cet exercice
- Contribuer à l'établissement de forums de femmes parlementaires, aux travaux et à l'impact de ces organes
- Contribuer à l'établissement de forums de jeunes parlementaires, aux travaux et à l'impact de ces organes
- Recenser les bonnes pratiques sur la question des parlements sensibles au genre
- Mener des recherches sur la violence faite aux femmes dans les parlements et assister les parlements pour mener des réformes dans ce domaine
- Diffuser les conclusions du *Rapport parlementaire mondial* et soutenir les initiatives visant à associer le public aux travaux du parlement

Tirer parti des progrès accomplis pour favoriser l'inclusion d'autres populations sous-représentées

- Proposer des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités en ce qui concerne la participation des enfants aux travaux du parlement
- Élaborer une stratégie visant à recenser les groupes sous-représentés et marginalisés au parlement et à mieux déterminer leur accès et leur participation aux travaux du parlement
- Mener des travaux de recherche sur la capacité des parlements à agir en faveur des droits des populations vulnérables et marginalisées et à répondre à leurs besoins, en particulier leurs besoins de santé
- Mener des travaux de recherche en vue de la mise à jour du *Statut-type de l'opposition au parlement*, adopté en 1999
- Renforcer les capacités des parlements pour qu'ils puissent affermir leur action en faveur des groupes vulnérables dans les domaines du développement durable, de la santé et des changements climatiques

Prévisions par type de dépenses (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
2023	595 200	520 900	1 116 100
• Salaires	532 200	113 000	645 200
• Services	52 000	342 900	394 900
• Voyages	3 000	14 500	17 500
• Matériel	8 000	50 500	58 500

Objectif 3 – Soutenir la résilience et la capacité d'innovation des parlements

Principe

La pandémie de COVID-19, la crise climatique et les cybermenaces figurent parmi les principaux phénomènes qui ont souligné la nécessité pour les parlements et les parlementaires d'être tournés vers l'avenir, résilients et capables d'évoluer, de s'adapter et de gérer les risques en fonction de l'évolution du contexte. Ils ont également mis en évidence l'importance, pour les parlements, de continuer à moderniser leurs stratégies et leurs processus opérationnels.

Aperçu des activités pour 2023

Favoriser la résilience et l'innovation au parlement

L'un des enseignements majeurs de la pandémie de COVID-19 est l'importance pour les parlements d'être résilients, d'innover et de pouvoir anticiper et préparer l'avenir. L'urgence posée par les changements climatiques exerce en outre une pression supplémentaire sur les parlements pour les inciter à s'adapter et à innover. En 2023, l'UIP renforcera son action dans ce domaine en mettant à profit les travaux déjà menés sur l'innovation au parlement qui se sont révélés utiles pour les parlements en période de crise.

Par l'intermédiaire du Centre pour l'innovation au parlement, l'UIP poursuivra ses activités visant à aider les parlements à apprendre les uns des autres en matière d'innovation, notamment en utilisant efficacement les technologies numériques. L'objectif est de rendre les parlements non seulement plus résilients et plus réactifs aux besoins des peuples, mais aussi plus en phase avec l'environnement en mutation constante dans lequel ils évoluent. En s'appuyant sur des études, des données et des discussions, l'UIP s'attachera à renforcer la capacité des parlements à résister, à s'adapter et à se transformer face aux chocs extérieurs, et les aidera à gérer les nouveaux risques.

Développer des communautés d'apprentissage en ligne pour relier les parlementaires entre eux ainsi qu'avec un vaste écosystème d'experts

L'une des principales nouveautés de la Stratégie 2022-2026 est que l'UIP œuvrera à accroître l'échange de connaissances en ligne avec les parlementaires et le personnel parlementaire, en créant des opportunités pour leur permettre d'entrer en contact et d'échanger avec des experts, des médias et la société civile, afin de renforcer la résilience des parlements et aussi de recenser et de relever les défis à venir.

Cela implique d'instaurer de nouvelles façons de communiquer avec les Membres via les plateformes numériques, de renforcer les relations qu'entretient l'UIP avec les acteurs non parlementaires et de faciliter la communication entre ces acteurs. L'UIP poursuivra ses travaux pour mettre au point une plateforme d'apprentissage interactive destinée à faciliter les échanges et l'apprentissage en ligne. Cette plateforme renforcera les travaux en cours et constituera pour les parlements un outil de pointe pour l'apprentissage en ligne.

Définir les priorités tournées vers l'avenir, les priorités environnementales et les nouvelles priorités

L'UIP élaborera une stratégie pour aider les parlements à se tourner vers l'avenir et à relever les défis du futur (impact des changements climatiques, cybermenaces, intelligence artificielle, science et éthique, etc.). Une attention particulière sera accordée au soutien à apporter aux parlements pour qu'ils puissent faire évoluer leur mode de travail et de fonctionnement en vue de devenir des institutions plus "vertes".

En 2023, l'UIP lancera la deuxième phase d'une grande campagne de communication visant à inciter les parlements à agir face à l'urgence climatique.

Actions clés

Favoriser la résilience et l'innovation au parlement

- Soutenir le Centre pour l'innovation au parlement, notamment en créant des communautés d'expertise parlementaire au sein des pôles régionaux et thématiques, en élaborant des outils et en diffusant les bonnes pratiques, par exemple sur la transformation numérique des parlements
- Production du Rapport mondial sur l'e-Parlement et organisation de la conférence correspondante
- Renforcer les capacités des parlements dans les domaines de l'innovation et des technologies de l'information, afin qu'ils soient mieux à même de remplir leurs fonctions, notamment en lien avec les domaines d'action prioritaires de l'UIP
- Élaborer une méthodologie et un plan de travail en vue de définir et renforcer la résilience des parlements, en tenant compte des acteurs qui ont une influence et un impact sur leurs travaux

Créer une plateforme et une communauté d'apprentissage

- Mettre en place une plateforme d'apprentissage modulaire selon une logique de "parcours d'apprentissage"
- Développer, mettre à l'essai et adapter des modules d'apprentissage en ligne, notamment sur la participation des citoyens, l'innovation numérique pour les parlements, la mise en œuvre des ODD et la riposte aux changements climatiques, les parlements sensibles au genre, l'autonomisation des jeunes, la sécurité commune et humaine, la prise en considération des besoins des victimes du terrorisme, la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent afin de créer des liens entre les parlementaires et un vaste écosystème d'experts

Aider les parlements à répondre aux priorités stratégiques de l'avenir

- Offrir une assistance aux parlements pour aborder les enjeux stratégiques de l'avenir, notamment en lien avec la science et l'éthique
- Élaborer une stratégie sur la transformation des parlements en institutions vertes
- Lancer la phase 2 de la campagne de communication visant à inciter les parlements à agir face à l'urgence climatique

Prévisions par type de dépenses (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
2023	345 200	699 700	1 044 900
• Salaires	292 700	24 000	316 700
• Services	23 000	583 400	606 400
• Voyages	27 500	58 600	86 100
• Matériel	2 000	33 700	35 700

Objectif 4 – Favoriser l'action parlementaire collective

Principe

Depuis sa fondation, l'une des grandes forces de l'UIP est sa capacité à créer des liens entre les parlements et les parlementaires, à servir de pivot pour le dialogue, les échanges, la solidarité et la diplomatie parlementaires au niveau international, et à mobiliser la force politique collective de ses Membres à l'échelle mondiale et dans ses relations avec l'ONU et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le pouvoir fédérateur mondial de l'UIP est sans équivalent. Dans le contexte actuel, la possibilité de mobiliser un tel pouvoir collectif pour en faire émerger un élan politique s'avère particulièrement nécessaire.

Aperçu des activités pour 2023

Fédérer et faciliter les relations interparlementaires

L'UIP mettra à profit son pouvoir fédérateur pour créer des plateformes de mobilisation et d'échange politiques en ligne et en présentiel. Le but est d'accélérer la recherche de solutions de politique nationale, régionale et multilatérale aux grands problèmes mondiaux en favorisant la coopération et l'action interparlementaires.

En 2023, l'UIP organisera des événements annuels à l'échelle mondiale, notamment les manifestations phares que sont les Assemblées, la Conférence mondiale des jeunes parlementaires, l'Audition parlementaire aux Nations Unies, la Conférence parlementaire sur l'OMC et le Sommet des présidents de parlement du G20 (P20). L'approche intégrée employée dans la Stratégie de l'UIP sera mise en avant lors de ces manifestations : par exemple, l'Assemblée de Bahreïn se concentrera sur une question fondamentale en lien avec les activités de l'UIP en matière de consolidation de la paix, à savoir l'avènement de sociétés plus tolérantes. Ce point est également lié aux activités de l'Organisation en matière de lutte contre le terrorisme.

Promouvoir la prise en compte du point de vue des parlementaires dans les principaux processus de l'ONU

Elle organisera aussi des rencontres à l'échelle mondiale pour traiter des grandes questions thématiques (ODD, changements climatiques, lutte contre le terrorisme, cyberattaques, égalité des sexes, violence faite aux femmes, dialogue interconfessionnel, sociétés inclusives, etc.) et créera des espaces favorisant la contribution des parlements aux processus de l'ONU en tenant des réunions parlementaires à l'occasion des principales initiatives des Nations Unies (Commission de la condition de la femme, forum politique de haut niveau pour le développement durable, COP27 sur les changements climatiques, Assemblée mondiale de la Santé et Conférence sur les pays les moins avancés). Par le biais de réunions de renforcement des capacités, elle aidera également les parlements à contribuer et à participer aux principaux mécanismes d'examen de l'ONU tels que l'Examen périodique universel, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits de l'enfant et le forum politique de haut niveau pour le développement durable. L'UIP poursuivra ses efforts visant à jeter des ponts entre la politique et la science en vue de favoriser la bonne gouvernance et la confiance via les Écoles de la Science au service de la paix et ses activités en matière de diplomatie scientifique, et poursuivra également ses travaux relatifs à la Charte internationale sur l'éthique des sciences et des technologies. L'Appel en faveur du Sahel, adopté à l'issue du premier Sommet parlementaire sur la lutte contre le terrorisme, repose sur une action parlementaire collective visant à sensibiliser et à remédier à la détérioration de la situation dans la région du Sahel.

L'UIP mettra à profit sa présence stratégique et son partenariat avec l'ONU, par l'intermédiaire de ses bureaux de New York et Vienne et son Siège à Genève, afin de réduire l'écart entre les engagements internationaux et leur concrétisation dans les décisions, les priorités et la mise en œuvre au niveau national.

L'UIP poursuivra ses campagnes visant à aider les parlements à adhérer aux principaux traités et accords de l'ONU et à les mettre en œuvre, notamment le Traité sur le commerce des armes, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et les conventions sur l'apatridie.

Améliorer les liens entre les parlementaires et avec un vaste écosystème de parties prenantes en renforçant la solidarité et la diplomatie parlementaire

L'UIP intensifiera également ses efforts afin de favoriser la solidarité entre parlementaires concernant le suivi des recommandations de l'UIP visant à faire cesser les violations des droits de l'homme des parlementaires. Elle promouvra également la diplomatie parlementaire pour faciliter le dialogue politique entre les deux Corées, à propos de Chypre et entre les parlementaires d'Israël et de Palestine, et aussi pour faire appliquer les dispositions de la résolution du point d'urgence de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine.

L'UIP appliquera à l'ensemble de ses travaux son approche dite "de l'écosystème parlementaire", qui place les Membres de l'UIP et les parlementaires au centre des activités et favorise également la collaboration avec les différentes parties prenantes, notamment les experts des domaines concernés, les médias, la société civile et le monde universitaire, comme le prévoit le nouveau modèle de participation des parties prenantes de l'UIP décrit dans la Stratégie de communication actualisée pour la période 2022-2026.

Actions clés

Fédérer et faciliter les relations interparlementaires

- Assemblées de l'UIP à Manama (Bahreïn) et Genève
- Sommet des présidents de parlement (P20)
- Conférence mondiale annuelle des jeunes parlementaires
- Séminaires régionaux sur les ODD

Exposer et défendre la perspective parlementaire dans les processus de l'ONU et de l'OMC

- Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies, Forum parlementaire annuel en marge du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, Réunion annuelle en marge de la session de la Commission de la condition de la femme, Réunion annuelle dans le cadre de la COP sur les changements climatiques
- Conférence parlementaire sur l'OMC
- Événements autour du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Assemblée mondiale de la Santé, de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, etc.
- Séances d'information à l'intention des parlementaires sur les processus de l'ONU
- Contribution parlementaire à la nouvelle convention de l'ONU sur la cybercriminalité ; prendre part aux efforts internationaux visant à combattre les crimes contre l'environnement
- Promotion des activités pertinentes de l'UIP aux Nations Unies à New York, Vienne et Genève
- Association des Parlements membres à des campagnes de communication, y compris sur les réseaux sociaux, à l'occasion de la Journée internationale des femmes (8 mars), la Journée internationale du parlementarisme (30 juin), la Journée internationale de la démocratie (15 septembre) et la Journée internationale des droits de l'homme (10 décembre)

Stimuler l'engagement parlementaire autour des principales questions politiques ainsi que la participation aux processus mondiaux

- Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme et manifestations régionales dans le cadre de l'Appel en faveur du Sahel et des actions collectives de prévention de l'extrémisme violent au niveau mondial
- Conférence mondiale sur le dialogue interculturel et interconfessionnel

- Conférence mondiale sur la lutte contre la violence faite aux femmes
- Coordination des apports parlementaires et suivi de la participation des parlements aux événements suivants : Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Comité CEDEF), processus de l'Examen périodique universel (EPU), Comité des droits de l'enfant, forums des Commissions économiques régionales de l'ONU sur le développement durable, Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD25)
- Événements mondiaux ou régionaux de plaidoyer et de sensibilisation portant sur les questions suivantes : parlements sensibles aux droits de l'homme, législation protégeant la liberté d'expression, égalité des sexes, parlements sensibles au genre, participation des jeunes, changements climatiques, ODD, santé, nutrition et sécurité alimentaire, désarmement, sciences et technologies au service de la paix, lutte contre le terrorisme, prévention de l'extrémisme violent
- Écoles de la Science au service de la paix, diplomatie scientifique, Charte internationale sur l'éthique des sciences et des technologies
- Campagnes en faveur de l'adhésion aux principaux traités de l'ONU (TCA, TICE, TIAN, Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, conventions sur l'apatridie) et de leur mise en œuvre

Renforcer les liens entre les parlementaires et les Parlements membres et avec un vaste écosystème de parties prenantes

- Promouvoir la solidarité à l'égard des parlementaires en danger
- Renforcer les relations avec les Parlements membres, les autres organisations parlementaires et les groupes géopolitiques
- Progresser vers l'objectif d'universalité de l'UIP
- Encourager la participation aux discussions sur les réseaux sociaux et les plateformes numériques de l'UIP lors des grandes manifestations de l'Organisation
- Créer une plateforme numérique en ligne consacrée aux diverses manifestations
- Création de la base de données centrale qui recense les Membres de l'UIP, les parlementaires et les autres parties prenantes (Zoho)
- Interventions ciblées par le biais de campagnes et de bulletins d'information
- Amélioration de la stratégie relative aux contenus, en mettant l'accent sur les études de cas et les bonnes pratiques des parlements et mise en place d'un vaste écosystème de parties prenantes qui permet d'informer, d'apprendre et de fournir des exemples à suivre

Prévisions par type de dépenses (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
2023	6 788 500	1 421 200	8 209 700
• Salaires	4 689 800	65 900	4 755 700
• Services	1 246 500	872 500	2 119 000
• Voyages	451 500	399 800	851 300
• Matériel	400 700	83 000	483 700

Objectif 5 – Renforcer la redevabilité à l’UIP

Principe

Il s’agit de veiller au renforcement et à la pratique d’une culture de responsabilité mutuelle à tous les niveaux : pour et entre les Parlements membres, entre ces derniers et le Secrétariat de l’UIP, et au sein même du Secrétariat. En plus d’avoir une valeur organisationnelle fondamentale, une telle démarche est indispensable pour s’assurer que la réalisation de l’ensemble des objectifs stratégiques progresse et se déroule d’une manière transparente et démocratique.

Aperçu des activités pour 2023

Renforcer les processus qui nécessitent une action des Parlements membres et améliorer la redevabilité

La Stratégie insiste sur la nécessité de renforcer les efforts de redevabilité déjà déployés au sein de l’UIP, concernant aussi bien les Parlements membres que le Secrétariat lui-même. L’UIP développera ses activités de sensibilisation et d’engagement auprès des Membres tout au long de l’année, en portant une attention particulière aux régions qui rencontrent le plus de difficultés pour participer aux travaux de l’UIP. L’Organisation s’efforcera d’examiner et de clarifier avec les Membres les responsabilités et les attentes en ce qui concerne la participation aux travaux de l’UIP ainsi que la mise en œuvre des résolutions et autres décisions de l’UIP. Il s’agira de renforcer les processus qui nécessitent une action des Parlements membres, d’accroître l’impact des interventions de l’UIP aux niveaux national, régional et mondial et de communiquer les progrès accomplis ainsi que les bonnes pratiques.

Élaborer et approuver les politiques prioritaires recensées par le Groupe de travail sur la transparence, la redevabilité et l’ouverture

À la suite de la publication du Rapport sur la transparence approuvé en mars 2021 par le Conseil directeur, le Comité exécutif a créé en novembre 2021 le Groupe de travail sur la transparence, la redevabilité et l’ouverture afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport. Les priorités pour 2023 comprennent l’approbation et la mise en œuvre d’une politique de l’UIP relative à la protection des données, l’établissement d’une politique sur les lanceurs d’alerte, la révision des Statuts et du Règlement du personnel du Secrétariat, l’élaboration d’un code de conduite relatif à la gouvernance de l’UIP, et le soutien à la poursuite de la transformation numérique de l’UIP tant au niveau du Secrétariat que de la gouvernance. Ces mécanismes seront mis en place afin de renforcer les principes de transparence, de redevabilité et d’ouverture, tant au niveau de la gouvernance que du Secrétariat et reposeront sur une gestion globale du risque.

Transformation numérique de l’UIP

La pandémie a, par ailleurs, mis en lumière l’importance de mieux utiliser les outils informatiques et de communication. Conformément à la Stratégie de communication actualisée pour la période 2022-2026, l’UIP va accélérer sa transformation numérique, en modernisant ses sites web et ses plateformes numériques, en appuyant la création d’une plateforme pour l’organisation de conférences en ligne et en planifiant la création d’un centre d’apprentissage en ligne (tel que décrit dans l’objectif stratégique 3). En mettant à profit les avantages procurés par la mise en œuvre de SharePoint, l’UIP pourra commencer à créer des sites par équipe, aussi bien sous forme d’intranet que d’extranet.

Genre, droits de l’homme et verdissement de l’UIP

L’UIP s’efforcera d’être exemplaire en devenant une organisation véritablement "verte". Elle mettra sur pied une stratégie exhaustive pour atteindre la neutralité carbone d’ici à 2030.

De même, l’UIP poursuivra son action pionnière sur la question du genre par la mise en œuvre de sa stratégie d’intégration de cette dimension et par la réalisation des objectifs qui ont été fixés en vue d’une intégration effective du genre et de l’obtention de la parité entre les sexes au sein de l’Organisation. Elle poursuivra en outre ses efforts pour intégrer systématiquement dans ses travaux la question des droits de l’homme.

Créer et soutenir à l'échelle de l'organisation un système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage

L'UIP renforcera ses capacités en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage. Le système sera renforcé et adapté de façon à mieux évaluer l'avancement de la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie ainsi que les résultats enregistrés, tout en favorisant un apprentissage permanent au fil de l'année, dans le but d'obtenir des gains d'efficacité et de transparence générale.

Actions clés

Renforcer les processus qui nécessitent une action des Parlements membres et améliorer la redevabilité

- Contrôler et suivre la mise en œuvre par les Membres des résolutions et des autres décisions de l'UIP, notamment en ce qui concerne les cas individuels relatifs aux droits de l'homme
- Mettre en place un cadre de redevabilité concernant la résolution sur la couverture sanitaire universelle
- Recenser d'autres initiatives des Membres qui méritent d'être suivies et communiquées à l'ensemble des parlementaires
- Entamer l'application des recommandations du Rapport sur la transparence globale relatives aux organes directeurs de l'UIP

Créer et soutenir à l'échelle de l'organisation un système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage

- Améliorer le cadre organisationnel de contrôle et de suivi de la progression vers les objectifs stratégiques à l'échelle du système
- Élaborer des mécanismes de comptes rendus réguliers en interne afin de suivre les progrès et d'en tirer des enseignements pour tous

Élaborer et approuver les politiques prioritaires recensées par le Groupe de travail sur la transparence, la redevabilité et l'ouverture

- Adopter et mettre en œuvre une politique sur la protection des données de l'UIP
- Établir une politique sur les lanceurs d'alerte
- Réviser les Statuts et le Règlement du personnel du Secrétariat
- Élaborer un code de conduite relatif à la gouvernance de l'UIP

Opérer la transformation numérique de l'UIP

- Élaborer une stratégie sur la transformation numérique pour la période allant jusqu'en 2026
- Moderniser les sites web et les plateformes numériques de l'UIP
- Renforcer la cybersécurité des données et des plateformes de l'UIP
- Accroître la numérisation des processus et des dossiers (y compris les archives de l'UIP)
- Renforcer les capacités internes en matière de formats, événements et projets numériques
- Développer une plateforme numérique institutionnelle pour l'organisation de conférences afin de permettre aux parlements de mieux interagir
- Élaborer des outils de gestion de projet à l'échelle du système
- Utiliser SharePoint pour créer des sites par équipe, aussi bien sous forme d'intranet que d'extranet

Genre, droits de l'homme et verdissement de l'UIP

- Élaborer au sein du Secrétariat des jalons assurant la sensibilité au genre de l'UIP et effectuer le suivi de l'audit sur le genre
- Renforcer les capacités et les mécanismes internes de prise en compte des droits de l'homme
- Réaliser une étude visant à définir des jalons qui permettront au Secrétariat d'atteindre la neutralité carbone

Faciliter le bon fonctionnement de l'UIP au quotidien

- Comptabilité, établissement de rapports et aide dans le domaine financier
- Recrutements, rémunérations et prestations sociales
- Contrats et accords juridiques
- Renforcer la gestion et la sécurité
- Renforcer les capacités et l'évaluation du personnel
- Assurer la maintenance de l'infrastructure et de la sécurité informatiques en interne
- Adapter la structure actuelle du Secrétariat en fonction des besoins de la Stratégie
- Mettre en œuvre des recommandations du Rapport sur la transparence globale relatives au Secrétariat

Prévisions par type de dépenses (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
2023	3 578 400	57 500	3 635 900
• Salaires	2 038 100	5 000	2 043 100
• Services	276 000	51 700	327 700
• Voyages	162 800	800	163 600
• Matériel	556 200	0	556 200
• Charges financières	33 300	0	33 300
• Amortissement	512 000	0	512 000

3.2 Provisions et subventions

Aperçu pour 2023

Les provisions et les subventions prévoient un financement suffisant pour honorer les engagements présents et futurs, conformément à une sage gestion des finances, et verser une subvention à l'Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP) pour en assurer le fonctionnement.

Les provisions et subventions doivent être calculées avec précision, selon une politique claire et approuvée.

L'UIP met de côté des fonds pour compenser les émissions de carbone produites par ses activités, surtout les déplacements professionnels. Le montant de cette contribution est actuellement établi par un logiciel de calcul en ligne, qui estime l'investissement nécessaire pour compenser les émissions produites par les déplacements signalés par le Secrétariat.

Une réserve a été créée pour les gros travaux de réparation sur le bâtiment du Siège de l'UIP. Cette réserve est employée pour couvrir le coût de l'amortissement des travaux nécessaires, à savoir la mise en place de doubles vitrages et de protections des fenêtres du Siège. Au 1^{er} janvier 2022, cette réserve dégageait un solde de 394 000 CHF. Au fur et à mesure que la réserve s'épuisera, le Conseil directeur devra envisager de la reconstituer dans les années à venir.

La réserve pour créances douteuses est une provision destinée à absorber les pertes au cas où des Membres verraient leurs droits suspendus ou mettraient un terme à leur participation, et où leurs contributions, déjà comptabilisées comme recettes, ne seraient jamais encaissées. Selon l'expérience faite par le passé en matière de recouvrement, le montant de la dotation à cette réserve en 2023 a été fixé à 40 000 CHF.

L'UIP verse à l'ASGP une subvention annuelle dont le montant, calculé chaque année, doit suffire à pourvoir aux dépenses qui ne sont pas couvertes par d'autres sources. Le montant de la subvention a été relevé à 38 000 CHF en 2017-2018 pour permettre à l'ASGP de faire appel à des services supplémentaires d'interprétation et de traduction pour communiquer avec de nouveaux groupes linguistiques, et restera à ce niveau en 2023.

L'UIP est tenue par contrat d'assurer le paiement des pensions à 10 anciens employés du Secrétariat. La Caisse de prévoyance fermée a été intégrée aux comptes de l'UIP et ses réserves sont placées dans un fonds commun de placement flexible conçu tout particulièrement pour les fonds de pension suisses.

Prévisions par type de dépenses (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
2023	107 600	0	107 600

Prévisions pour 2023 par objectif suivant l'origine des fonds (CHF)

Objectif	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
1. Réserves statutaires et passif (net)	40 000	0	40 000
2. Subvention à l'ASGP	38 000	0	38 000
3. Compensation des émissions de carbone	29 600	0	29 600
➤ Total général	107 600	0	107 600

3.3 Dépenses d'équipement

Aperçu pour 2023

L'UIP fait des dépenses d'équipement avisées qui augmentent la valeur de l'actif ou améliorent la productivité ou la qualité du travail tout en veillant à maintenir à un niveau supportable les charges qu'elles entraînent pour l'avenir.

Outre le remplacement régulier d'ordinateurs, un serveur SharePoint a été installé au Secrétariat pour qu'un accès extranet sécurisé au système des fichiers de l'UIP puisse être mis en place en 2023. S'agissant du site web et de la plateforme de données ouvertes de l'UIP, ils feront l'objet, à partir de 2022, d'une nouvelle phase de développement concernant certains points spécifiques, conformément au cadre défini dans la Stratégie de communication. Les coûts qui ne sont pas couverts par des dons extérieurs seront capitalisés et amortis sur quatre ans.

Prévisions des dépenses d'équipement (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
2023	150 000	0	150 000

Prévisions des dépenses d'équipement par catégorie et par année pour la période 2023–2025 (CHF)

Poste	2023	2024	2025
1. Remplacement d'ordinateurs et de serveurs	35 000	35 000	35 000
2. Mobilier	15 000	15 000	15 000
3. Réalisation du site Internet	100 000	100 000	100 000
➤ Total général	150 000	150 000	150 000

3.4 Secrétariat

36. Le budget 2023 prévoit pour l'année une dotation en personnel de 44,3 postes équivalent temps plein. Le tableau ci-dessous indique la répartition des postes par orientation stratégique, objectif, catégorie et grade, ainsi que la proportion de postes actuellement occupés par des femmes.

Objectif stratégique	2022	2023 Budget						Services généraux	Total
		SG	Grades de cadres						
			Directeur	5	4	3	2		
1. Parlements efficaces	10		0,3	0,5	3,2	2	1,5	2,5	10
2. Parlements représentatifs	3,8		0,3		0,5	1,5	0,5	1	3,8
3. Parlements innovants	1,2		0,4		0,8				1,2
4. Action parlementaire collective	19,8	0,5	2	1,5	4,5	1,5	4	5,8	19,8
5. Redevabilité à l'UIP	9,5	0,5	1	1			1	6	9,5
Total	44,3	0	4	3	9	5	7	15,3	44,3
<i>Pourcentage de femmes</i>	62 %	0 %	75 %	33 %	44 %	60 %	57 %	74 %	59 %
<i>Nombre de femmes</i>	27,3	0	3	1	4	3	4	11,3	26,3

* N.B. : la responsabilité de l'intégration de la dimension de genre incombe au Secrétaire général, avec l'appui de la Directrice des programmes

37. Les grades sont déterminés par le régime commun de classement des emplois de l'ONU. En raison de la réorganisation opérée en 2005, certains postes sont occupés par des membres du personnel d'un grade supérieur au classement attribué à leur poste, mais leur nombre diminue avec le temps et la progression des plans de carrière. Les femmes occupent deux tiers des postes du Secrétariat et trois des quatre postes au grade de directeur sont actuellement occupés par des femmes.
38. Les ajustements annuels des traitements sont décidés par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). En 2017, la CFPI a mené une enquête sur le coût de la vie dont les conclusions préconisaient une indemnité de poste moins élevée pour le lieu d'affectation de Genève. Cependant, ces conclusions ont été contestées par l'ensemble des institutions de l'ONU à Genève. En mars 2018, le Comité exécutif a décidé que les indemnités de poste du personnel de l'UIP à Genève seraient maintenues à leur niveau équivalent de janvier 2018 afin que les salaires du personnel de l'UIP ne soient pas réduits. Une récente décision du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail (OIT) a donné raison aux institutions ayant contesté les conclusions de l'enquête. Le budget 2023 des traitements du personnel du Secrétariat financé par des sources ordinaires s'élève à 6 400 600 CHF. Est également prévu pour les traitements du personnel affecté à des projets un crédit de 466 600 CHF qui proviendra d'autres sources.
39. Les prestations telles que la retraite et les allocations pour charges de famille et pour frais d'étude sont accordées au personnel conformément au régime commun des Nations Unies. D'autres, telles que les assurances maladie et accident sont définies de manière interne par l'UIP. Le budget ordinaire des prestations sociales touchant le personnel est de 2 248 500 CHF. À ce budget s'ajoute un montant de 156 900 CHF, qui correspond aux prestations sociales imputées aux budgets de projets financés par des contributions volontaires.

4. Tableau des contributions

Nom du pays	ONU 2022–2024	Barème approuvé pour 2023	
	%	%	CHF
Afghanistan	0,006 %	0,110 %	12 400
Afrique du Sud	0,244 %	0,400 %	45 000
Albanie	0,008 %	0,110 %	12 400
Algérie	0,109 %	0,240 %	27 000
Allemagne	6,111 %	6,630 %	745 800
Andorre	0,005 %	0,110 %	12 400
Angola	0,010 %	0,110 %	12 400
Arabie saoudite	1,184 %	1,460 %	164 200
Argentine	0,719 %	0,940 %	105 700
Arménie	0,007 %	0,110 %	12 400
Australie	2,111 %	2,470 %	277 800
Autriche	0,679 %	0,890 %	100 100
Azerbaïdjan	0,030 %	0,140 %	15 700
Bahreïn	0,054 %	0,170 %	19 100
Bangladesh	0,010 %	0,110 %	12 400
Bélarus	0,041 %	0,150 %	16 900
Belgique	0,828 %	1,060 %	119 200
Bénin	0,005 %	0,110 %	12 400
Bhoutan	0,001 %	0,100 %	11 200
Bolivie (État plurinational de)	0,019 %	0,120 %	13 500
Bosnie-Herzégovine	0,012 %	0,120 %	13 500
Botswana	0,015 %	0,120 %	13 500
Bésil	2,013 %	2,370 %	266 600
Bulgarie	0,056 %	0,170 %	19 100
Burkina Faso	0,004 %	0,100 %	11 200
Burundi	0,001 %	0,100 %	11 200
Cabo Verde	0,001 %	0,100 %	11 200
Cambodge	0,007 %	0,110 %	12 400
Cameroun	0,013 %	0,120 %	13 500
Canada	2,628 %	3,030 %	340 800
Chili	0,420 %	0,600 %	67 500
Chine	15,254 %	11,750 %	1 321 700
Chypre	0,036 %	0,150 %	16 900
Colombie	0,246 %	0,400 %	45 000
Comores	0,001 %	0,100 %	11 200
Congo	0,005 %	0,110 %	12 400
Costa Rica	0,069 %	0,190 %	21 400
Côte d'Ivoire	0,022 %	0,130 %	14 600
Croatie	0,091 %	0,220 %	24 700
Cuba	0,095 %	0,220 %	24 700
Danemark	0,553 %	0,750 %	84 400
Djibouti	0,001 %	0,100 %	11 200
Égypte	0,139 %	0,270 %	30 400
El Salvador	0,013 %	0,120 %	13 500
Émirats arabes unis	0,635 %	0,840 %	94 500
Équateur	0,077 %	0,200 %	22 500
Espagne	2,134 %	2,500 %	281 200
Estonie	0,044 %	0,160 %	18 000
Eswatini	0,002 %	0,100 %	11 200
Éthiopie	0,010 %	0,110 %	12 400
Fédération de Russie	1,866 %	2,210 %	248 600
Fidji	0,004 %	0,100 %	11 200
Finlande	0,417 %	0,600 %	67 500

Nom du pays	ONU 2022–2024	Barème approuvé pour 2023	
	%	%	CHF
France	4,318 %	4,820 %	542 200
Gabon	0,013 %	0,120 %	13 500
Gambie	0,001 %	0,100 %	11 200
Géorgie	0,008 %	0,110 %	12 400
Ghana	0,024 %	0,130 %	14 600
Grèce	0,325 %	0,490 %	55 100
Guatemala	0,041 %	0,150 %	16 900
Guinée	0,003 %	0,100 %	11 200
Guinée-Bissau	0,001 %	0,100 %	11 200
Guinée équatoriale	0,012 %	0,120 %	13 500
Guyana	0,004 %	0,100 %	11 200
Haïti	0,006 %	0,110 %	12 400
Hongrie	0,228 %	0,380 %	42 700
Îles Marshall	0,001 %	0,100 %	11 200
Inde	1,044 %	1,300 %	146 200
Indonésie	0,549 %	0,750 %	84 400
Iran (République islamique d')	0,371 %	0,540 %	60 700
Iraq	0,128 %	0,260 %	29 200
Irlande	0,439 %	0,620 %	69 700
Islande	0,036 %	0,150 %	16 900
Israël	0,561 %	0,760 %	85 500
Italie	3,189 %	3,630 %	408 300
Japon	8,033 %	8,490 %	955 000
Jordanie	0,022 %	0,130 %	14 600
Kazakhstan	0,133 %	0,270 %	30 400
Kenya	0,030 %	0,140 %	15 700
Kirghizistan	0,002 %	0,100 %	11 200
Koweït	0,234 %	0,390 %	43 900
Lesotho	0,001 %	0,100 %	11 200
Lettonie	0,050 %	0,160 %	18 000
Liban	0,036 %	0,150 %	16 900
Libye	0,018 %	0,120 %	13 500
Liechtenstein	0,010 %	0,110 %	12 400
Lituanie	0,077 %	0,200 %	22 500
Luxembourg	0,068 %	0,190 %	21 400
Macédoine du Nord	0,007 %	0,110 %	12 400
Madagascar	0,004 %	0,100 %	11 200
Malaisie	0,348 %	0,520 %	58 500
Malawi	0,002 %	0,100 %	11 200
Maldives	0,004 %	0,100 %	11 200
Mali	0,005 %	0,110 %	12 400
Malte	0,019 %	0,120 %	13 500
Maroc	0,055 %	0,170 %	19 100
Maurice	0,019 %	0,120 %	13 500
Mauritanie	0,002 %	0,100 %	11 200
Mexique	1,221 %	1,500 %	168 700
Micronésie (États fédérés de)	0,001 %	0,100 %	11 200
Monaco	0,011 %	0,110 %	12 400
Mongolie	0,004 %	0,100 %	11 200
Monténégro	0,004 %	0,100 %	11 200
Mozambique	0,004 %	0,100 %	11 200
Myanmar	0,010 %	0,110 %	12 400
Namibie	0,009 %	0,110 %	12 400
Népal	0,010 %	0,110 %	12 400

Nom du pays	ONU 2022-2024	Barème approuvé pour 2023	
	%	%	CHF
Nicaragua	0,005 %	0,110 %	12 400
Niger	0,003 %	0,100 %	11 200
Nigéria	0,182 %	0,320 %	36 000
Norvège	0,679 %	0,890 %	100 100
Nouvelle-Zélande	0,309 %	0,470 %	52 900
Oman	0,111 %	0,240 %	27 000
Ouganda	0,010 %	0,110 %	12 400
Ouzbékistan	0,027 %	0,140 %	15 700
Pakistan	0,114 %	0,240 %	27 000
Palaos	0,001 %	0,100 %	11 200
Palestine		0,100 %	11 200
Panama	0,090 %	0,210 %	23 600
Paraguay	0,026 %	0,130 %	14 600
Pays-Bas	1,377 %	1,670 %	187 900
Pérou	0,163 %	0,300 %	33 700
Philippines	0,212 %	0,360 %	40 500
Pologne	0,837 %	1,070 %	120 400
Portugal	0,353 %	0,520 %	58 500
Qatar	0,269 %	0,430 %	48 400
République arabe syrienne	0,009 %	0,110 %	12 400
République centrafricaine	0,001 %	0,100 %	11 200
République de Corée	2,574 %	2,970 %	334 100
République démocratique du Congo	0,010 %	0,110 %	12 400
République démocratique populaire lao	0,007 %	0,110 %	12 400
République de Moldova	0,005 %	0,110 %	12 400
République dominicaine	0,067 %	0,190 %	21 400
République populaire démocratique de Corée	0,005 %	0,110 %	12 400
République tchèque	0,340 %	0,510 %	57 400
République-Unie de Tanzanie	0,010 %	0,110 %	12 400
Roumanie	0,312 %	0,480 %	54 000
Royaume-Uni	4,375 %	4,870 %	547 800
Rwanda	0,003 %	0,100 %	11 200
Sainte-Lucie	0,002 %	0,100 %	11 200
Saint-Marin	0,002 %	0,100 %	11 200
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001 %	0,100 %	11 200
Samoa	0,001 %	0,100 %	11 200
Sao Tomé-et-Principe	0,001 %	0,100 %	11 200
Sénégal	0,007 %	0,110 %	12 400
Serbie	0,032 %	0,140 %	15 700
Seychelles	0,002 %	0,100 %	11 200
Sierra Leone	0,001 %	0,100 %	11 200
Singapour	0,504 %	0,700 %	78 700
Slovaquie	0,155 %	0,290 %	32 600
Slovénie	0,079 %	0,200 %	22 500
Somalie	0,001 %	0,100 %	11 200
Soudan du Sud	0,002 %	0,100 %	11 200
Sri Lanka	0,045 %	0,160 %	18 000
Suède	0,871 %	1,110 %	124 900
Suisse	1,134 %	1,400 %	157 500
Suriname	0,003 %	0,100 %	11 200
Tadjikistan	0,003 %	0,100 %	11 200
Tchad	0,003 %	0,100 %	11 200
Thaïlande	0,368 %	0,540 %	60 700
Timor-Leste	0,001 %	0,100 %	11 200
Togo	0,002 %	0,100 %	11 200

Nom du pays	ONU 2022-2024	Barème approuvé pour 2023	
	%	%	CHF
Tonga	0,001 %	0,100 %	11 200
Trinité-et-Tobago	0,037 %	0,150 %	16 900
Tunisie	0,019 %	0,120 %	13 500
Türkiye	0,845 %	1,080 %	121 500
Turkménistan	0,034 %	0,140 %	15 700
Tuvalu	0,001 %	0,100 %	11 200
Ukraine	0,056 %	0,170 %	19 100
Uruguay	0,092 %	0,220 %	24 700
Vanuatu	0,001 %	0,100 %	11 200
Venezuela (République bolivarienne du)	0,175 %	0,320 %	36 000
Viet Nam	0,093 %	0,220 %	24 700
Yémen	0,008 %	0,110 %	12 400
Zambie	0,008 %	0,110 %	12 400
Zimbabwe	0,007 %	0,110 %	12 400

Membre associé	ONU 2022-2024	Barème approuvé pour 2023	
	%	%	CHF
Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants		0,020 %	2 200
Assemblée législative de l'Afrique de l'Est		0,020 %	2 200
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe		0,040 %	4 500
Assemblée parlementaire pour la Coopération économique de la mer Noire		0,020 %	2 200
Assemblée parlementaire de la Francophonie		0,020 %	2 200
Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine		0,020 %	2 200
Parlement de l'Amérique latine et des Caraïbes		0,020 %	2 200
Parlement andin		0,020 %	2 200
Parlement arabe		0,020 %	2 200
Parlement centraméricain		0,020 %	2 200
Parlement panafricain		0,020 %	2 200
Parlement de la CEDEAO		0,020 %	2 200
Parlement de la CEMAC		0,020 %	2 200
Parlement européen		0,060 %	6 700
Total		100 %	11 248 400